

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
10 octobre 2024

PUBLIE LE : 24 OCT. 2024

Délibération n°241010-6 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'UNILYS
Madame Carole BUHOT, Responsable technique traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE
Madame Florence COISPEAU, Directrice juridique, de la commande publique et des assemblées d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS
Monsieur Louis UGUEN, Directeur des Usines Ouest Ile de France AZALYS, AZUR et CRISTAL
Madame Chloé BOITARD, Responsable d'usine AZALYS
Monsieur David POUJOL, Responsable Centre de Tri de Collecte Sélective

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2024-11

OBJET : Marché SID24E – Participation au salon de l'Université des Mairies de l'Ouest Parisien 2024 - Signature

Il a été décidé de confier la prestation de participation au salon de l'Université des Mairies de l'Ouest Parisien 2024 à la société BEC, sise 4-5 avenue de Paris 94300 Vincennes.

Montant global et forfaitaire : 13 970 euros HT, soit 16 764 euros TTC, et pour des prestations éventuelles complémentaires comprises entre 0 euro HT et 2 000 euros HT.

Décision n° 2024-13

OBJET : Marché SID24F - Etude préalable à la définition des orientations stratégiques de Valoseine – Signature

Il a été décidé de confier la prestation d'étude préalable à la définition des orientations stratégiques de VALOSEINE à la société Trident service, sise 15 allée des sablières 78290 Croissy-sur-Seine.

Montant global et forfaitaire : 14 625 euros HT, soit 17 750 euros TTC ;

Durée courant de sa notification à l'achèvement des prestations.

Décision n° 2024-14

OBJET : Marché SID24C – Organisation de visites sur le centre Cyrène – Signature

Il a été décidé :

- de confier la réalisation de la prestation d'organisation et animation de visites sur le centre CYRENE au prestataire « Suivez le guide », sis 13 rue Charles Rivière 44400 Reze Cedex,
- de signer en conséquence le marché afférent d'une durée courant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Montant global et forfaitaire : 4 840 euros HT, soit 5 808 euros TTC et des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 35 000 euros HT.

Décision N° 2024-15

OBJET : Contrat de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers issus de l'incinération, concernant la filière de reprise de l'aluminium mâchefers – Signature du contrat-type de reprise fédération avec SEMARDEL

Il a été décidé de signer le contrat-type de reprise, dans le cadre de l'exécution du contrat SID18C, et son avenant 1, avec la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL), sise Ecosite de Vert le Grand 91810 Vert-le-Grand.

Décision N° 2024-16

OBJET : Marché SID24G – Réalisation d'un film de promotion pour la présentation du parcours « Déchets en scène » – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société « Agence Les Récréateurs », sise 22 passage Saint-Bernard 75011 Paris.

Montant global et forfaitaire : 4 050 euros HT, soit 4 860 euros TTC, ainsi que pour une prestation unitaire d'un montant minimum de 0 euro et maximum de 1 300 euros HT soit 1 560 euros TTC.

Décision N° 2024-17

OBJET : Marché SID23P – Maintenance des matériels, logiciels et assistance téléphonique (solution de contrôle d'accès par LAPI) – Signature

Il a été décidé de confier la maintenance des matériels et des logiciels à la société HORANET, sise Z.I. Route de Niort, B.P. 70328 85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX.

Montant global et forfaitaire : 1 797 euros HT, soit 2 156.40 euros TTC.

A la maintenance, s'ajoute une prestation d'assistance téléphonique 5j/7j d'un montant minimum de 0 euro, ainsi qu'une prestation d'une visite préventive optionnelle par an d'un montant de 520 euros HT, soit 624 euros TTC.

Le présent contrat s'applique par année civile, la première année à partir de la date indiquée sur les annexes au prorata temporis jusqu'au 31 décembre suivant. Le contrat est reconductible tacitement d'année en année dans la limite de 3 ans.

Décision N° 2024-18

OBJET : Marché SID23P – Contrat d'hébergement des logiciels informatiques (contrôle d'accès par LAPI) – Signature

Il a été décidé de confier l'hébergement des logiciels « GO ENVIRONNEMENT » et « PORTAIL CITOYEN », à la société HORANET, sise Z.I. Route de Niort, B.P. 70328 85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX.

Montant global et forfaitaire : 1 680 euros HT, soit 2 016 euros TTC.

Le présent contrat s'applique par année civile, la première année à partir de la date indiquée sur les annexes au prorata temporis jusqu'au 31 décembre suivant. Le contrat est reconductible tacitement d'année en année dans la limite de 3 ans.

Décision N° 2024-19

OBJET : Marché SID24I – Mission de réalisation du bilan carbone de VALOSEINE – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société OuiACT, sise 87 rue Saint Lazare, 75009 PARIS.

Montant global et forfaitaire : 16 700,00 € HT, soit 20 400 euros TTC.

Durée courant de sa notification à l'achèvement des prestations.

Décision N° 2024-20

OBJET : Marché SID23K - Gestion de la déchèterie de Triel-sur-Seine, mise à disposition, enlèvement et rotation de bennes et traitement des déchets associés – Avenant 1

Il a été décidé de signer l'avenant 1 portant sur la prestation de collecte du contenu du local réemploi de la déchèterie vers la ressourcerie APTIMA, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire SOTREMA/APTIMA, dont le mandataire SOTREMA est sis 33 rue Gustave Eiffel 78710 ROSNY-SUR-SEINE.


Montant global et forfaitaire : 33 150 euros HT, soit un pourcentage d'augmentation de 1,29 %.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24/10/2024

Transmis en préfecture et affiché le 24/10/2024

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal